

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2018

Excusé ( e ) s : Marie BOUFFAUT- Céline KERIO , Solenne BERNARD , Luc MAHO, Thierry DACQUAY et André LE MOIGNO.

Absentes : Aorelian LE BOT- Anne GOALABRE-BITEAU.

Le procès verbal de la séance du 29 juin est approuvé à l'unanimité.

## **I – PONTIVY COMMUNAUTE**

- **PLUI**

Les agriculteurs ont été sollicités pour vérification du zonage des exploitations et des terres cultivées. Seulement 4 se sont présentés en mairie pour consulter les cartes.

La commission urbanisme s'est réunie début juillet pour vérifier les cartes établies par G2C. La commission propose que les prescriptions du PLU actuel soient reprises. La commission propose de retenir un emplacement réservé sur certaines parcelles en centre - bourg afin de pouvoir créer une liaison douce de la Rue de Guern à la Rue de Ker Anna- **Avis favorable du conseil.**

**Parcelle LE MOUEL en centre-bourg :** Madame le Maire fait part au conseil municipal que la parcelle ZK 177 appartenant aux Consorts LE MOUEL est en vente .Sa position en cœur de bourg est une réelle opportunité foncière pour la commune ( 1 384 m<sup>2</sup> , possibilité de relier l'allée du Verger , création de stationnement..). Il est proposé au conseil municipal de faire une offre d'achat à 52 500,00 € (maison et terrain). **Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable et autorise Madame le Maire à faire une offre d'achat.**

## **II-POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS**

- **TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE - ECOLE- SANITAIRES PUBLICS**

Les travaux à l'école sont terminés. Le planning a été très serré fin août. Les services techniques ont réalisé un gros travail la dernière semaine d'août pour que tout soit opérationnel à la rentrée. Les sanitaires seront achevés pour la fin du mois de septembre.

- **PROGRAMME DE VOIRIE 2018- RUE SAINT NICOLAS**

Pour rappel, c'est l'entreprise PIGEON qui est attributaire du marché du groupement de voirie. Les enrobés ont été réalisés cette semaine à Cargouët et Maneven. Il reste aujourd'hui à réaliser l'aménagement de sécurité routière au Petit Penhy et un bi-couche à Le Fosse. Ces travaux devraient être réalisés semaine 37.

- **LOTISSEMENT RUE DE GUERN / RUE DE BELLEVUE**

Plusieurs réunions de travail se sont déroulées dans l'été avec Monsieur NICOLAS, géomètre. Le projet de plan de composition est présenté aux élus : 21 lots sont prévus d'une superficie de 462 à 902 m<sup>2</sup>. Le règlement du lotissement a également été abordé lors des réunions, celui-ci sera le moins contraignant possible et reprendra des points du règlement du Lotissement Park Gistinenn, notamment pour les clôtures.

Un plan de financement prévisionnel de l'opération est présenté. Les élus décident de fixer le prix de vente à 29 € HT le m<sup>2</sup>.

Madame le Maire rappelle également qu'il faut trouver un nom au lotissement, c'est obligatoire pour déposer le dossier de permis d'aménager ainsi que pour les documents budgétaires. Les conseillers ont jusqu'au vendredi 14 septembre pour réfléchir.

- **ENTRETIEN DES CHEMINS**

Jean-Jacques LE MOING fait part qu'une matinée nettoyage des chemins s'est déroulée le samedi 1<sup>er</sup> septembre, à laquelle plusieurs associations communales et extérieures étaient conviées. Il fait part que peu de bénévoles sont venus et rappelle que les associations communales reçoivent une subvention complémentaire pour l'entretien des chemins.

Cette matinée a permis d'ouvrir un chemin complémentaire entre La Croix de Messulec et Quelhouarn.

Il propose de baptiser ce chemin « Le Chemin du Guernic ». En effet, lors du nettoyage, des pierres ont été découvertes, vestiges de la présence d'un ancien village, le village du Guernic. **Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.**

### **III-AFFAIRES DIVERSES**

- **POINT RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

Cette rentrée scolaire voit un retour à la semaine de 4 jours.

🚦 Effectifs des écoles au 03 septembre 2018.

Ecole publique « La Colline aux ajoncs » - 64 élèves avec 3 classes. Une nouvelle institutrice remplace Malo LETORT en maternelles, il s'agit de Céline HENO. Sa décharge de temps partiel est assurée Floriane VANDESTEENE.

Ecole privée « Sainte Bernadette » 135 élèves avec 5 classes. Fabienne LE GOUIC est la nouvelle institutrice en CP- CE1.

🚦 Effectifs services périscolaires - moyenne haute au restaurant scolaire avec un pic à 152 enfants jeudi et effectifs stables à la garderie pour cette première semaine de rentrée.

Avec un retour à la semaine de 4 jours, la structure du mercredi fonctionne désormais à la journée. Marina ALLANIC n'ayant pas souhaité renouveler son contrat, c'est Marie NEDELEC de Kergrist qui a été recrutée pour la remplacer. Elle sera également amenée à intervenir à la garderie périscolaire et à l'ALSH pendant les vacances.

🚦 Marie-Hélène DREAN a été recrutée pour remplacer Marina ALLANIC à l'agence postale communale, elle intervient également à la garderie périscolaire et à l'entretien des bâtiments communaux.

Deux autres postes sont également créés pour assurer le bon fonctionnement des services périscolaires

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet - Fonctions : agent de service au restaurant scolaire : pointage des enfants, surveillance, service, entretien des bâtiments communaux, renfort le mercredi à l'ALSH en fonction des effectifs,

- Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet afin d'assurer l'animation de l'ALSH du mercredi, la garderie périscolaire en cas de besoin et l'animation de l'ALSH pendant les vacances scolaires.

#### **IV -QUESTIONS ORALES ET OUVERTURE A TOUTE PROSPOSITION**

🚩 Mutuelle santé intercommunale : les communes de Cléguérec, Saint-Aignan, Silfiac, Séglien, Sainte-Brigitte et Kergrist adhèrent à une mutuelle intercommunale « Mutuale ». Le lancement de cette mutuelle intercommunale avait pour but de permettre à leurs habitants de bénéficier de garanties et tarifs avantageux. Depuis juillet 2016, environ 70 personnes y ont souscrit. Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette mutuelle. Les communes membres du groupement ont d'ores et déjà donné leur accord. **Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à l'adhésion de la commune au groupement de mutuelle intercommunale.**